



RENTREE 2026

Coût de la scolarité et politiques familiales : Face aux préjugés sur l'ARS, la FSFM, aux côtés de La CSF rappelle, la réalité des budgets des parents solos.

À chaque rentrée scolaire, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) fait l'objet de préjugés récurrents. Présentée à tort comme une aide « trop généreuse » ou détournée de son objet, elle subit la méconnaissance profonde de ce que coûte réellement la scolarité d'un enfant tout au long de l'année.

La FSFM s'appuie sur l'enquête annuelle « Coût de la scolarité » menée depuis plus de 50 ans par La CSF, à laquelle les familles monoparentales ont pleinement participé. Les faits sont indiscutables : **l'ARS ne couvre qu'une fraction des dépenses contraintes imposées aux foyers.**

Si les données de rentrée 2026 montrent des ajustements sur certains achats (198 € en élémentaire, 316 € au collège, 426 € au lycée), La CSF et la FSFM soulignent que ces chiffres masquent les stratégies de privation des familles : réutilisation du matériel, achats d'occasion ou renoncements.

Surtout, le coût global d'une année scolaire intègre des dépenses incompressibles que l'ARS absorbe en quelques jours :

- **Fournitures et équipements** : listes officielles, matériel numérique, cartables et manuels.
- **Habillement et EPS** : tenues de sport obligatoires, baskets et vêtements de croissance.
- **Vie scolaire et mobilité** : abonnements de transport, restauration scolaire, activités éducatives.

Pour un parent solo, qui assume 100 % de ces charges avec un seul revenu et sans partage des dépenses, chaque euro compte. L'ARS n'est pas un surplus jalouxable : c'est un levier d'ajustement strict pour éviter le basculement budgétaire en septembre.

Par ailleurs, les arbitrages publics récents durcissent la charge quotidienne des ménages :

- **La majoration des Allocations Familiales qui s'appliquait dès 14 ans, a été repoussée aux 18 ans de l'enfant pour les familles de 2 enfants et plus.** Une perte sèche au moment précis où un adolescent coûte le plus cher.
- **Alors que percevoir l'ARS ouvrait droit au Pass'Sport (50 €), l'instauration d'un plafond strict de Quotient Familial (QF) à 699 € vient d'exclure des milliers d'enfants.**

Qu'ils soient en emploi ou pas, c'est une double peine pour des ménages à bas revenus

Alors que les discours officiels prônent la santé et la prévention contre les écrans, les barèmes administratifs ferment la porte des clubs. Pour financer ces activités, certains parents solos n'ont d'autre choix que de puiser dans leurs ressources propres, au prix de sacrifices invisibles parfois sur des besoins de 1^{ère} nécessité : énergie, alimentation, soins.

Fidèle à ses valeurs syndicales, la FSFM préconise :

1. **La suppression immédiate du plafond de QF à 699 €** pour le Pass'Sport, afin d'en garantir l'accès à tous les bénéficiaires de l'ARS.
2. **Le rétablissement de la majoration des Allocations Familiales dès 14 ans.**
3. **La prise en compte du reste à vivre réel** des familles monoparentales dans l'élaboration des politiques publiques et des aides à la scolarité.
4. **Se référer au seuil de pauvreté** dont le montant est, en 2026, de 1337 €/mois pour une personne seule pour la fixation des plafonds de ressources pour le bénéfice des accompagnements familiaux et sociaux.

Contact : Véronique Obé – Chargée de mission FSFM - 07.64.88.30.64 | f.fsfm@orange.fr |

(Affiliée à La CSF - Confédération Syndicale des Familles)

53, rue Riquet 75019 Paris - ☎ : 01.44.89.86.80 - 06.76.90.61.93

Site Internet : www.fsfm.fr - e-mail : f.fsfm@orange.fr